



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La Rochelle, le 13/07/2021

**Élections des membres des Chambres de Commerce et d'Industrie**

Comme pour toutes les CCI de France, les mandats des membres des chambres de commerce et d'industrie de La Rochelle et de Rochefort-Saintonge, ainsi que leurs mandats à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Nouvelle-Aquitaine, expirent à la fin de l'année 2021.

De nouvelles élections seront organisées selon le calendrier suivant :

- 30 août 2021 : date limite d'établissement de la liste électorale définitive
- 9 novembre 2021 : date limite de tenue du scrutin qui se déroulera uniquement par vote électronique

À l'issue de ces élections, la « chambre de commerce et d'industrie territoriale Charente-Maritime » instituée par le décret n°2021-165 du 15 février 2021 sera installée.

Tout électeur, tout représentant de liste peut, du 16 juillet au 25 août 2021, consulter la liste électorale, comportant 37 315 électeurs à la date du 8 juillet 2021. La consultation peut s'effectuer selon des modalités précisées sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)).

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)